



## Conseil économique et social

Distr. générale  
16 avril 2024

Français  
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Forum régional africain pour le développement durable**  
Dixième session  
Addis-Abeba (hybride), 23-25 avril 2024

Point 8 d) de l'ordre du jour provisoire\*

**Réunions parallèles pour un examen approfondi des progrès réalisés, de l'apprentissage par les pairs et des mesures d'accélération s'agissant des sous-thèmes du Forum régional : paix, justice et institutions efficaces**

### **Document de travail sur le sous-thème : Paix, justice et institutions efficaces**

#### **I. Introduction**

1. Le présent document a été établi par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en collaboration avec divers partenaires<sup>1</sup>, dont le travail vise à atteindre l'objectif de développement durable n°16<sup>2</sup> - l'objectif fondamental permettant la réalisation inclusive de tous les objectifs. En effet, la bonne gouvernance constitue le socle sur lequel reposent toutes les cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030).

2. Il est nécessaire d'instaurer des sociétés pacifiques, justes et inclusives pour atteindre les objectifs de développement durable. Partout, les gens doivent être libérés de la peur de toutes les formes de violence et se sentir en sécurité, indépendamment de leur appartenance ethnique, de leur foi ou de leur orientation sexuelle. Il faut des institutions publiques inclusives pour assurer la prestation de services de qualité, notamment en matière d'éducation et de soins de santé, l'application de politiques économiques équitables et de protection de l'environnement, afin d'atteindre les autres objectifs. L'objectif 16 est essentiellement transversal et préconise la mise en place d'un cadre institutionnel efficace pour relever les défis liés à la réalisation des objectifs. En l'absence de paix, de justice faisant respecter les droits humains et de gouvernance démocratique efficace fondée sur l'état de droit, le développement durable est menacé, ce qui limite les possibilités de prospérité des personnes et de la planète.

\* ECA/RFSD/2024/1/Rev.3.

<sup>1</sup> Mécanisme africain d'évaluation par les pairs de l'Union africaine, Bureau de la coordination des activités de développement, Organisation internationale pour les migrations, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

<sup>2</sup> Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.



3. Par conséquent, la réalisation de tous les objectifs est inextricablement liée au maintien de la paix, et il ne peut y avoir de développement sans une société inclusive. Si l'inclusion de l'objectif 16 dans l'ensemble des impératifs mondiaux en matière de développement constitue une avancée majeure pour la communauté internationale, des défis subsistent dans les efforts déployés pour l'atteindre.

4. L'objectif 16 est évidemment aligné sur les aspirations de développement à long terme de l'Union africaine, telles que définies dans l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. Plus précisément, l'objectif 16 est lié aux objectifs suivants de l'Agenda 2063 : a) l'objectif 11, qui fait référence aux valeurs démocratiques, aux principes universels des droits de l'homme et à l'état de droit ; b) l'objectif 12, qui est axé sur des institutions compétentes et un leadership transformateur à tous les niveaux ; c) les objectifs 13 et 14, dans lesquels il est fait référence à la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité ; et d) l'objectif 15, qui vise à mettre en place une architecture africaine de paix et de sécurité fonctionnelle et opérationnelle. De plus, au titre de l'objectif 16, l'inclusion est étroitement liée à l'objectif 17 de l'Agenda 2063, qui vise à réaliser la pleine égalité entre les femmes et les hommes, et à l'objectif 18, qui vise à renforcer l'autonomisation des jeunes. Par conséquent, d'un point de vue politique, la nature intégrée des objectifs du développement international et régional exige des efforts coordonnés et cohérents pour les atteindre afin de maximiser les avantages de la réalisation d'un objectif et de transférer ces avantages aux efforts déployés pour atteindre les autres objectifs.

## II. État d'avancement de la mise en œuvre de l'objectif 16 : Progrès vers les cibles fixées, y compris les premiers résultats obtenus et les approches et pratiques prometteuses

5. Dans l'ensemble, en Afrique, la gouvernance stagne depuis 2019, après une légère tendance à la hausse observée depuis 2012. Cette situation a pour facteur déterminant la détérioration de la sécurité et de l'état de droit. En outre, depuis 2017, même les aspects de la bonne gouvernance que sont la participation, les droits et l'inclusion ont été érodés et continuent de pâtir de la triple crise en cours<sup>3</sup>. Si, en moyenne, la note globale du continent en matière de gouvernance est toujours meilleure en 2021 qu'en 2012, une grande partie de l'Afrique se sent moins en sécurité et moins démocratique en 2021 qu'en 2012<sup>4</sup>. En outre, alors que 34 des 54 pays africains ont connu une amélioration de la gouvernance globale depuis 2012, seuls 15 ont réussi à accélérer l'amélioration entre 2017 et 2021, tandis que 22 autres ont vu leurs résultats se détériorer au cours de cette période<sup>5</sup>.

6. La stagnation de la note de l'Afrique en matière de gouvernance entre 2019 et 2021 a été fortement exacerbée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en 2020 et la multiplication des troubles politiques, qui ont donné lieu à huit coups d'État<sup>6</sup> réussis entre 2019 et 2023<sup>7</sup>. La pandémie

<sup>3</sup> La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en 2020, l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie en 2021 et la crise liée aux changements climatiques et à leurs effets.

<sup>4</sup> Fondation Mo Ibrahim, 2022 Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique : Rapport, 2023, disponible à l'adresse : <https://mo.ibrahim.foundation/sites/default/files/2023-01/2022-index-report.pdf>.

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> Il s'agit notamment des coups d'État au Mali en août 2020, au Tchad en avril 2021, en Guinée en septembre 2021, au Soudan en octobre 2021, au Burkina Faso en janvier 2022 puis en septembre 2022, au Niger en juillet 2023 et au Gabon en août 2023.

<sup>7</sup> AJLabs, « Mapping Africa's coups d'etat across the years », Al Jazeera, 30 août 2023.

a mis en évidence les faiblesses des systèmes de santé et d'éducation, ainsi que la discrimination dans les politiques et les pratiques.

7. Les conflits, fléau persistant en Afrique, continuent d'affliger environ un pays sur trois sur le continent, 14 étant classés comme pays affectés par des conflits d'intensité moyenne ou élevée. Environ 72 % des pays africains sont soit touchés par un conflit, soit voisins d'au moins un pays en conflit. Par conséquent, plus de 1,43 milliard de personnes résident dans des pays touchés par des conflits ou partagent des frontières terrestres avec ces pays, ce qui les rend vulnérables aux effets de contagion<sup>8</sup>. Les pays touchés par des conflits et caractérisés par des niveaux élevés de pauvreté ont toujours enregistré des progrès plus faibles que les autres pays africains et le reste du monde en ce qui concerne les objectifs de développement durable, ce qui indique les défis importants que posent les conflits pour la réalisation de ces objectifs<sup>9</sup>.

8. Bien que la disponibilité des données se soit considérablement améliorée depuis 2015, des lacunes importantes subsistent et les données ne sont toujours pas suffisantes pour évaluer avec précision les progrès accomplis vers la réalisation de toutes les cibles et de tous les indicateurs des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 16. En moyenne, seuls 40 % des pays ont communiqué des données couvrant au moins une année depuis 2015, ce qui limite la disponibilité des informations nécessaires à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes<sup>10</sup>. Sans données fiables, les gouvernements avancent à l'aveuglette, et il ne peut y avoir ni amélioration durable ni élaboration efficace de politiques<sup>11</sup>. Il est urgent d'agir pour inverser ces tendances ; dans le cas contraire, la capacité de réalisation des objectifs et de mise en œuvre de l'Agenda 2063 en sera affectée.

#### **A. Cible 16.1 : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés**

9. Des tendances négatives ont été observées dans plusieurs domaines liés à l'objectif 16, tels que le non-respect des obligations en matière de droits humains, l'augmentation de la violence, l'évolution des conflits et la persistance des inégalités et de la corruption, qui érodent le contrat social<sup>12</sup>.

10. Même si le nombre de décès dus au terrorisme a diminué d'un tiers au niveau mondial depuis 2015, l'Afrique a connu une hausse inquiétante de ce type de décès, en particulier l'Afrique subsaharienne qui, en 2022, en a enregistré la plus forte augmentation mondiale (8 %), soit 60 % de l'ensemble de ces décès dans le monde. À lui seul, le Sahel a enregistré 43 % des décès dus au terrorisme dans le monde en 2022 (bien plus que le pourcentage combiné de l'Asie du Sud et du Moyen-Orient), ce qui marque une forte hausse par rapport à seulement 1 % en 2007<sup>13</sup>. En outre, le terrorisme a récemment atteint de

<sup>8</sup> Banque africaine de développement, « Security, investment and development: a diagnostic assessment », 26 octobre 2022.

<sup>9</sup> A/78/234-S/2023/553.

<sup>10</sup> Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), « Global progress report on Sustainable Development Goal 16 indicators: a wake-up call for action on peace, justice and inclusion », 21 septembre 2023, disponible à l'adresse : [www.undp.org/publications/global-progress-report-sustainable-development-goal-16-indicators-wake-call-action-peace-justice-and-inclusion](http://www.undp.org/publications/global-progress-report-sustainable-development-goal-16-indicators-wake-call-action-peace-justice-and-inclusion).

<sup>11</sup> Fondation Mo Ibrahim, 2022 Ibrahim Index of African Governance.

<sup>12</sup> ONUDC, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et PNUD, « Global progress report on Sustainable Development Goal 16 indicators ».

<sup>13</sup> Institute for Economics and Peace, *Global Terrorism Index 2023: Measuring the Impact of Terrorism* (Sydney, 2023).

nouveaux pays, dont le Bénin, le Mozambique et le Togo, et a un impact sur les zones éloignées des capitales.

11. Le fléau de la violence ne cesse de façonner la vie et les moyens de subsistance des populations, même en dehors des zones de conflit armé<sup>14</sup>. Au niveau mondial, les décès par homicide sont plus nombreux que les assassinats liés aux conflits et au terrorisme : ils se chiffrent, respectivement, à 440 000, 94 000 et 22 000. L’Afrique, où la tendance du taux d’homicide est très incertaine, car peu de données chronologiques sont disponibles, a enregistré en 2021 le plus grand nombre d’homicides volontaires de toutes les régions du monde : environ 176 000 victimes<sup>15</sup>. Ce taux d’homicide pourrait être attribué aux événements survenus au Kenya et en Afrique du Sud, liés à des facteurs de stress en rapport avec la pandémie, tels que le chômage. Malheureusement, ce taux ne diminue pas et l’Afrique restera vulnérable, en raison de sa population de plus en plus jeune, du fait qu’elle compte le plus grand nombre de journées chaudes de toutes les régions du monde et de la persistance des inégalités.

12. Le sexe et l’âge sont des indicateurs fiables du risque d’homicide, les jeunes hommes présentant un risque plus élevé que les autres groupes démographiques dans les pays où les taux d’homicide sont élevés, comme le Nigéria, où les victimes masculines sont nettement plus nombreuses que les victimes féminines. En revanche, les femmes sont touchées de manière disproportionnée par la violence meurtrière de leur famille. Bien que cela se produise partout, dans les régions comme l’Europe et l’Asie, où les taux d’homicide sont plus faibles, le pourcentage de meurtres d’hommes liés à la violence familiale est proche de 20 %, tandis que dans les régions comme l’Afrique, où les niveaux de violence meurtrière sont très élevés, ce pourcentage tombe en dessous de 10 %. Les meurtres délibérés de jeunes enfants sont surtout commis par des membres de la famille motivés par les stéréotypes et la violence sexistes.

## **B. Cible 16.2 : Mettre un terme à la maltraitance, à l’exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants**

13. Dans le monde entier, les enfants continuent de subir des niveaux élevés de violence physique, sexuelle et psychologique dans des cadres divers. Plus de la moitié des enfants concernés sont victimes de membres de la sphère familiale, où la violence est exercée par des personnes qu’ils connaissent et en qui ils ont confiance<sup>16</sup>.

14. En Afrique, en particulier en Afrique de l’Est et en Afrique australe, on estime que plus de 50 % des enfants sont victimes d’une forme ou une autre de violence, y compris de châtiments physiques correspondants à une forme violente de discipline. Cependant, ce pourcentage augmente en situation de conflit, les enfants étant victimes de violations des droits humains telles que l’esclavage et leur recrutement comme soldats<sup>17</sup>. Ils constituent aussi le

<sup>14</sup> Nations Unies, « Notre Programme commun - Note d’orientation no 9 - Un nouvel agenda pour la paix », juillet 2023.

<sup>15</sup> ONUDC, « Executive summary », dans *Global Study on Homicide*, 2023, disponible à l’adresse : [www.unodc.org/documents/data-and-analysis/gsh/2023/GSH23\\_ExSum.pdf](http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/gsh/2023/GSH23_ExSum.pdf).

<sup>16</sup> ONUDC, Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme et PNUD, « Global progress report on Sustainable Development Goal 16 indicators ».

<sup>17</sup> Partenariat africain pour mettre fin à la violence à l’encontre des enfants et African Child Policy Forum, *Violence against Children in Africa. A Report on Progress and Challenges* (Addis-Abeba, 2019), disponible à l’adresse : [https://violenceagainstchildren.un.org/sites/violenceagainstchildren.un.org/files/2021/violence against children in africa a report on progress and challenges.pdf](https://violenceagainstchildren.un.org/sites/violenceagainstchildren.un.org/files/2021/violence%20against%20children%20in%20africa%20a%20report%20on%20progress%20and%20challenges.pdf).

principal groupe victime de la traite des êtres humains en Afrique<sup>18</sup>. Bien que des tendances à la baisse soient observées à cet égard, le phénomène est probablement imputable à l'inaptitude des autorités à identifier les victimes. En général, les filles sont victimes d'exploitation sexuelle, tandis que les garçons sont victimes de la traite à des fins criminelles. En outre, le pourcentage de jeunes femmes et de jeunes hommes victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans reste élevé, les records étant relevés en République démocratique du Congo (13 %), au Ghana (10 %) et au Rwanda (9 %)<sup>19</sup>. On estime aussi que plus d'un enfant sur quatre en Afrique subsaharienne travaille. Les filles continuent d'être exclues de l'école lorsqu'elles sont enceintes<sup>20</sup>, et 20 % des filles africaines sont mariées avant l'âge de 18 ans<sup>21</sup>. Ce chiffre atteint 32 % dans les pays d'Afrique subsaharienne. Dans les endroits où la pratique des mutilations génitales féminines se perpétue, des filles et femmes de tous âges y sont soumises<sup>22</sup>.

15. Des efforts considérables ont été déployés en Afrique pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants. Parallèlement aux objectifs internationaux, l'Agenda 2063 et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant y concourent. Toutefois, dans l'ensemble, les progrès ont été modestes et l'Union africaine devrait agir avec les gouvernements et les organismes régionaux sur la base d'un plan global. En effet, malgré la nouvelle classification internationale de la violence contre les enfants, qui donne des définitions types pour mesurer cette violence, l'harmonisation des normes juridiques et les engagements politiques proactifs font défaut. La rareté des investissements économiques, la faible marge de manœuvre budgétaire et les situations nationales critiques du moment ont des effets négatifs sur les systèmes de protection et exposent les enfants à un risque accru de violence.

### C. **Cible 16.3 : Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice**

16. L'état de droit et l'égalité d'accès à la justice sont essentiels pour construire une société et promouvoir la croissance. Ils facilitent la démarginalisation par le droit, permettant ainsi à tous d'accéder à la justice. En leur absence, la possibilité d'atteindre les objectifs de développement durable est compromise par des effets négatifs sur la croissance économique inclusive et sur la réduction de la pauvreté et de l'exclusion. La création d'une architecture solide de bonne gouvernance pour garantir l'état de droit et l'égalité d'accès à la justice pour tous, y compris un système de justice adapté aux enfants, est un domaine qui nécessite des améliorations dans toutes les régions, et l'Afrique ne fait pas exception. Un cercle vicieux de faiblesse des institutions conduisant à l'absence d'état de droit et de justice prévaut, compromettant le potentiel de développement inclusif et durable.

17. Peu de données sont disponibles sur la cible 3 de l'objectif 16. Globalement, cependant, l'indicateur a affiché une tendance à la baisse<sup>23</sup>. Un

<sup>18</sup> Se référer à l'indicateur 16.2.2, qui vise à mesurer le nombre de victimes de la traite des êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation.

<sup>19</sup> Se référer à l'indicateur 16.2.3, qui vise à mesurer la proportion de jeunes femmes et de jeunes hommes âgés de 18 à 29 ans ayant subi des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans.

<sup>20</sup> Amnesty International, « Africa regional overview ». Voir les informations sur les cas de la Guinée équatoriale et de la République-Unie de Tanzanie, disponibles à l'adresse : [www.amnesty.org/en/location/africa/report-africa/](http://www.amnesty.org/en/location/africa/report-africa/).

<sup>21</sup> Toutes les données sont tirées de la base de données de l'UNICEF, disponible à l'adresse : [www.unicef.org/child-protection](http://www.unicef.org/child-protection).

<sup>22</sup> L'évaluation porte sur la population féminine âgée de 15 à 49 ans. La plupart des cas se produisent en Éthiopie, en Guinée, en Somalie et au Soudan.

<sup>23</sup> *Times of Crisis, Times of Change: Science for Accelerating Transformations to Sustainable Development* (publication des Nations Unies, 2023).

rapport récent a mis en évidence la persistance d'une méfiance générale à l'égard des institutions de la justice pénale, qui pourrait constituer un obstacle majeur à la création d'une société équitable<sup>24</sup>. Néanmoins, comme cela a été indiqué au Sommet sur les objectifs de développement durable organisé en 2023, si l'on ne peut construire une société juste et inclusive où règnent à tous les niveaux l'égalité d'accès à la justice, l'état de droit et la bonne gouvernance, les aspirations du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ne pourront être réalisées.

18. Les défis à relever en matière de données et le rôle essentiel de l'état de droit et d'institutions efficaces devraient être reconnus au prochain Sommet de l'avenir, qui se tiendra en 2024.

#### **D. Cible 16.4 : D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée**

19. Si la compréhension et la conceptualisation des flux financiers illicites se sont considérablement améliorées, grâce à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la rareté des données reste un défi de taille<sup>25</sup>. Depuis 2021, plus de 12 pays africains, soutenus par la CEA et la CNUCED, se sont lancés dans un exercice d'estimation des flux financiers illicites prévalant dans le champ de leurs juridictions. Ce processus leur a permis de mettre en place des groupes de travail techniques interinstitutionnels afin d'évaluer leur vulnérabilité aux flux financiers illicites et leurs capacités institutionnelles d'intervention, et de présenter des estimations préliminaires.

20. Un grand nombre de parties prenantes soutiennent les efforts que déploient les États africains pour réduire les flux financiers illicites ; il s'agit notamment : d'organisations de la société civile, telles que le Tax Justice Network Africa ; d'organes tels que le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et les départements de la Commission de l'Union africaine ; de l'Agence allemande de coopération internationale, dans le cadre d'un projet soutenu par le Gouvernement finlandais ; et de l'Union européenne, en coordination avec la Commission de l'Union africaine qui soutient des organisations telles que le Forum africain sur l'administration fiscale, la Coalition pour le dialogue sur l'Afrique et la Fondation Thabo Mbeki<sup>26</sup>.

21. Un accord ayant été trouvé sur la définition et le cadre conceptuel des flux financiers illicites dans le secteur fiscal et commercial, ainsi que sur les méthodes de mesure de ces flux, des lignes directrices ont été élaborées par la CNUCED pour soutenir les membres de la CEA dans leurs efforts visant à estimer l'ampleur des flux financiers illicites et à éclairer les prises de décisions appropriées. Dans son récent travail d'analyse des anomalies commerciales, la CEA a mis en évidence des pertes potentielles liées aux flux financiers illicites de 440 milliards de dollars en 2019, soulignant la nécessité de redoubler d'efforts pour s'attaquer à ce fléau<sup>27</sup>. Si cette quantité de ressources était

<sup>24</sup> ONUDC, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et PNUD, « Global progress report on Sustainable Development Goal 16 indicators ».

<sup>25</sup> Voir, par exemple, CNUCED, « Methodological guidelines to measure tax and commercial illicit financial flows », Updated draft for pilot testing, disponible à l'adresse : <https://unctad.org/publication/methodological-guidelines-measure-tax-and-commercial-illicit-financial-flows-methods>.

<sup>26</sup> Voir Union africaine, « Déclaration spéciale de la Conférence sur les flux financiers illicites », disponible à l'adresse : [https://au.int/sites/default/files/documents/29831-doc-assembly\\_declaration\\_on\\_illicit\\_financial\\_flow\\_-\\_english.pdf](https://au.int/sites/default/files/documents/29831-doc-assembly_declaration_on_illicit_financial_flow_-_english.pdf).

<sup>27</sup> Document d'orientation de la CEA sur les flux financiers illicites, 2024 (à paraître).

jugulée, elle permettrait d'accélérer le rythme de réalisation des objectifs de développement durable et de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

22. Les efforts visant à réduire et à surveiller les flux d'armes illicites restent limités, ce qui exacerbe le problème de la disponibilité des données relatives au suivi des résultats de l'objectif 16. Remonter à l'origine des armes saisies est un défi pour de nombreux pays, en raison du manque de ressources et de capacités – à tel point qu'en moyenne, seul un tiers des armes potentiellement traçables ont été saisies entre 2016 et 2021<sup>28</sup>. Par conséquent, les résultats concernant la réalisation de cet objectif sont mitigés. Malgré les progrès réalisés pour mesurer le phénomène, la réduction et le contrôle des flux d'armes illicites restent un défi de taille sur le continent.

## **E. Cible 16.5 : Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes**

23. La corruption et les pots-de-vin posent d'importants problèmes de développement en Afrique, car ils mettent à mal les institutions et exacerbent la pauvreté<sup>29</sup>. Ils contribuent à accroître les inégalités, et ont un effet négatif concomitant sur la répartition équitable des ressources et des possibilités de développement<sup>30</sup>. En outre, les pratiques de corruption érodent la légitimité et la capacité des gouvernements face à la responsabilité qui est la leur de fournir des services publics essentiels<sup>31</sup>. En Afrique, la gouvernance globale s'est améliorée entre 2012 et 2021, malgré un recul de la sécurité et de l'état de droit<sup>32</sup>.

24. L'ampleur de la corruption et des pots-de-vin est liée au niveau de revenu ; elle est plus marquée dans les pays à faible revenu que dans ceux à revenu plus élevé. Une étude récente a montré qu'en moyenne l'ampleur de la corruption était presque deux fois plus grande dans les pays à faible revenu et à revenu moyen inférieur que dans les pays à revenu intermédiaire supérieur. Par rapport aux pays à revenu élevé, cette ampleur était presque quatre fois plus grande. D'importantes variations ont été constatées au sein d'un même groupe de revenu, ce qui montre que le revenu n'est pas le seul facteur déterminant de l'étendue de la corruption et des pots-de-vin<sup>33</sup>.

25. Compte tenu de l'ampleur des pratiques de corruption dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, l'Afrique est particulièrement vulnérable aux problèmes que cela pose. Selon l'indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique 2022, un tiers de la population africaine a dû payer un pot-de-vin pour avoir accès aux services publics, soit trois fois plus que le chiffre correspondant en Europe et en Amérique du Nord<sup>34</sup>. L'indicateur 16.5.1 a aussi un impact sur le genre, les hommes étant plus susceptibles que les femmes de se livrer à des actes de corruption. Près d'un cinquième des entreprises de la région ont été invitées à payer un pot-de-vin pour avoir accès

<sup>28</sup> ONUDC, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et PNUD, « Global progress report on Sustainable Development Goal 16 indicators ».

<sup>29</sup> CEA, *Rapport sur la gouvernance économique I : Architecture institutionnelle pour lutter contre les flux financiers illicites* (Addis-Abeba, 2021).

<sup>30</sup> ONUDC, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et PNUD, « Global progress report on Sustainable Development Goal 16 indicators ».

<sup>31</sup> Pacte mondial des Nations Unies, « Cible 16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes », SDG 16 Business Framework, disponible à l'adresse <https://sdg16.unglobalcompact.org/target-16-5>.

<sup>32</sup> Fondation Mo Ibrahim, *Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique 2022*.

<sup>33</sup> Ibid.

<sup>34</sup> Ibid.

aux services publics<sup>35</sup>. Toutefois, la rareté des données reste un obstacle au suivi des progrès accomplis vers la réalisation de cet objectif sur le continent.

## **F. Cible 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux**

26. Les institutions sont des facilitateurs de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. L'absence d'une architecture institutionnelle solide pourrait être un frein au développement, compromettant l'état de droit et l'accès à la justice. En outre, les institutions jouent un rôle essentiel en période d'incertitude et de crise. La reprise après la pandémie de COVID-19 a été plombée dans certains cas par la corruption dans l'allocation des ressources et des services de santé, en raison de la faiblesse des structures institutionnelles<sup>36</sup>.

27. L'état des institutions en Afrique s'est dégradé dans plusieurs sous-régions, principalement en raison de la multiplication des pouvoirs anticonstitutionnels. L'absence de structures de gouvernance stables et l'affaiblissement de l'État ont créé un environnement propice à l'instabilité politique, exacerbant les problèmes de gouvernance et offrant un terrain fertile aux changements de pouvoir anticonstitutionnels, qui menacent la sécurité nationale et sous-régionale, comme l'a récemment montré le retrait du Burkina Faso, du Mali et du Niger, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Il est essentiel de s'attaquer aux problèmes de gouvernance pour promouvoir la stabilité, la résilience et le développement durable. Les cadres institutionnels nationaux et les mécanismes régionaux doivent être revus afin d'améliorer la capacité d'intervention face à ces défis de gouvernance.

28. Les institutions sont également liées à l'étendue des flux financiers illicites, qui forme l'un des principaux obstacles à la gouvernance et au financement en Afrique. Des institutions faibles constituent une incitation perverse à la poursuite de la corruption et des flux financiers illicites. Dans ces conditions, la faiblesse des institutions et les flux financiers illicites peuvent créer un cercle vicieux de corruption<sup>37</sup>.

29. La rareté des données reste un obstacle au suivi des progrès accomplis pour atteindre cette cible. Une approche fondée sur des données probantes pour contrôler les dépenses publiques et la satisfaction à l'égard des services publics se justifie pour faire respecter le principe de responsabilité et le renforcement des institutions. Des données de qualité, régulières et ventilées sont essentielles pour améliorer la compréhension de la représentation et de la participation aux processus décisionnels<sup>38</sup>.

## **G. Cible 16.7 : Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions**

30. Malgré les améliorations globales, il reste encore beaucoup d'étapes à franchir avant d'atteindre la cible 16.7. Dans l'ensemble, les femmes sont surreprésentées aux niveaux inférieurs de prise de décision dans le secteur public, mais sous-représentées aux niveaux supérieurs dans les institutions

<sup>35</sup> Calculé sur la base des données de 2021 ou de la dernière année où elles sont disponibles depuis 2015.

<sup>36</sup> *Times of Crisis, Times of Change: Science for Accelerating Transformations to Sustainable Development*.

<sup>37</sup> CEA, *Rapport sur la gouvernance économique I*.

<sup>38</sup> ONUDC, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et PNUD, « Global progress report on Sustainable Development Goal 16 indicators ».

nationales. La même tendance est observée dans le système judiciaire<sup>39</sup>. Alors qu'une large représentation est essentielle pour assurer l'inclusion, la participation des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des groupes de population spécifiques au processus décisionnel reste faible<sup>40</sup>. Par conséquent, le pourcentage de la population qui estime que le processus décisionnel est inclusif et réactif est relativement bas<sup>41</sup>.

31. Les inégalités et l'exclusion renforcent les divisions, augmentent les tensions et aggravent les griefs entre les groupes, provoquant ainsi l'instabilité et diverses formes de violence interethnique. Les inégalités géographiques alimentent de plus en plus les conflits, en particulier dans les zones frontalières, où les groupes extrémistes et autres groupes armés non étatiques exploitent les lacunes de la gouvernance et ressassent les griefs au moyen de récits convaincants axés sur la négligence et la marginalisation de l'État.

32. Les vastes manifestations populaires qui se déroulent actuellement en Afrique soulignent le fait qu'un nombre croissant de personnes se sentent oubliées par leur système politique<sup>42</sup>. Une grande partie de la population est insatisfaite et considère que les gouvernements ne tiennent pas compte du point de vue de nombreux groupes<sup>43</sup>. À cet égard, on estime que 54 % de la population font davantage confiance aux institutions informelles, telles que les chefs religieux et traditionnels, qu'à l'appareil du pouvoir exécutif<sup>44</sup>. Il y a cependant de bonnes nouvelles : on a observé dans près de 42 pays africains, une amélioration de la participation des femmes au secteur public.

33. Étant donné que la représentation équitable dans la fonction publique est loin d'être atteinte, et compte tenu de ses effets positifs conduisant notamment au consensus et à la stabilité, il est nécessaire d'investir pour lever les obstacles à la participation à la prise de décision. Il est nécessaire, en outre, d'adopter une approche fondée sur des données probantes pour suivre le degré de satisfaction des usagers et la réactivité des services publics.

## **H. Cible 16.8 : Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial**

34. Le Sud continue d'être sous-représenté dans les institutions chargées de la gouvernance mondiale, telles que celles de Bretton Woods, la Société financière internationale, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Groupe des Vingt (G20). Cette absence de représentation signifie l'exclusion de la voix collective du monde du Sud. Cette situation se reflète très clairement dans le parti pris contre le Sud en développement dans la structure de l'architecture financière actuelle.

35. Malgré l'absence de représentation attestée, l'évolution récente de la situation mondiale a ouvert la voie à une plateforme inclusive. L'adoption historique par l'Assemblée générale de sa résolution 78/230 sur la promotion

<sup>39</sup> Ibid.

<sup>40</sup> Se référer à l'indicateur 16.7.1, qui vise à mesurer la proportion de postes dans les institutions nationales et locales, y compris les assemblées législatives, la fonction publique et le système judiciaire, par rapport à la répartition nationale, par sexe, âge, handicap et groupe de population.

<sup>41</sup> Se référer à l'indicateur 16.7.2, qui vise à mesurer la proportion de la population qui estime que le processus décisionnel est inclusif et réactif, par sexe, âge, handicap et groupe de population.

<sup>42</sup> PNUD, « Indicator 16.7.1 - key issues for consideration by the Working Group », 2019, disponible à l'adresse : [www.undp.org/policy-centre/oslo/publications/indicator-1671-key-issues-consideration-working-group](http://www.undp.org/policy-centre/oslo/publications/indicator-1671-key-issues-consideration-working-group).

<sup>43</sup> Afrobarometer SDG scorecards, disponible à l'adresse : [www.afrobarometer.org/sdg-scorecards/](http://www.afrobarometer.org/sdg-scorecards/).

<sup>44</sup> Conseil économique et social, « Document de travail sur la paix : actions transformatrices pour la paix, la justice et des institutions fortes en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 », 2020.

d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies offre à tous les États membres de l'Organisation une occasion unique de mettre en place un cadre fiscal ouvert à tous, conduisant à la réforme de l'architecture financière mondiale. Le processus intergouvernemental des Nations Unies pour l'élaboration de normes fiscales et l'établissement de règles devrait permettre de tirer parti des points forts et de combler les lacunes des accords actuels de coopération fiscale internationale afin de créer un cadre plus inclusif.

36. En particulier, le leadership africain, grâce à l'initiative du Groupe des États d'Afrique à New York, a conduit à l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 77/244, dans laquelle l'Assemblée a décidé d'entamer des discussions sur les moyens de renforcer l'inclusion et l'efficacité en matière de coopération fiscale internationale, y compris la possibilité d'élaborer un cadre à cet effet. Cette résolution a abouti à l'adoption de la résolution 78/230 susmentionnée, qui pourrait également conduire à une plus forte mobilisation des ressources intérieures dans les États membres, ce qui serait crucial pour les pays d'Afrique et du monde du Sud<sup>45</sup>. Une autre avancée a eu lieu lorsque l'Union africaine est devenue un membre permanent du G20, ce qui pourrait contribuer à donner une voix à l'Afrique et à faire entendre les positions du Sud sur les questions d'importance mondiale<sup>46</sup>.

## **I. Cible 16.9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances**

37. L'identité juridique fournit aux individus les documents essentiels nécessaires garantissant leur identité, leur nationalité, leurs droits civils et leur accès aux services sociaux. Il est crucial que les enfants disposent d'un bulletin de naissance comme preuve d'identité juridique pour jouir de leurs droits dès la naissance. Des registres et statistiques de l'état civil qui fonctionnent bien, assurant notamment l'enregistrement universel des naissances, sont essentiels pour préserver l'identité juridique de tous. L'identité est également capitale pour mettre en place une société inclusive et faire respecter les droits humains. Sur les 164 millions d'enfants non enregistrés dans le monde, 91 millions vivent en Afrique<sup>47</sup>. Cette situation compromet les possibilités de donner à chaque enfant l'accès aux services publics et privés<sup>48</sup>.

38. Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil varient considérablement d'un pays africain à l'autre, pour ce qui est du niveau de couverture et d'exhaustivité de l'enregistrement. La plupart des pays africains n'utilisent pas les actes d'état civil pour établir les statistiques de l'état civil.

39. Un manque de collaboration entre les parties prenantes nationales a été observé. L'identité juridique nécessite toutefois une approche multisectorielle et à l'échelle de l'ensemble de l'administration. Les solutions devraient consister à renforcer la coordination, à améliorer les capacités et à établir l'interopérabilité entre les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, les systèmes de statistiques de l'état civil et les systèmes nationaux d'identification.

<sup>45</sup> Nations Unies, « La deuxième Commission approuve neuf projets de résolution, dont des textes sur la coopération fiscale internationale, la dette extérieure, le climat mondial et l'éradication de la pauvreté », 22 novembre 2023, disponible à l'adresse : <https://press.un.org/en/2023/gaef3597.doc.htm>.

<sup>46</sup> Forum économique mondial, « L'Union africaine est devenue membre permanent du G20 - qu'est-ce que cela signifie pour le continent ? », 14 septembre 2023.

<sup>47</sup> UNICEF, « Une mise à jour statistique sur l'enregistrement des naissances en Afrique », 2022, disponible à l'adresse : <https://data.unicef.org/resources/a-statistical-update-on-birth-registration-in-africa/>.

<sup>48</sup> A/78/80-E/2023/64.

40. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique, s'agissant notamment de l'élaboration de procédures opérationnelles normalisées pour l'enregistrement des faits d'état civil et l'octroi d'une identité juridique aux migrants, aux réfugiés, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et à d'autres catégories de personnes en déplacement. Cette identité juridique permet de garantir leurs droits et leur accès à la justice et aux services sociaux.

## **J. Cible 16.10 : Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux**

41. L'accès à l'information s'est amélioré, le nombre de pays qui ont adopté des lois garantissant cet accès au public ayant augmenté de près d'un tiers depuis 2015<sup>49</sup>. Cependant, étant donné que 1,2 défenseur/défenseuse des droits humains, journaliste ou syndicaliste est tué(e) chaque jour dans le monde<sup>50</sup>, il devient de plus en plus dangereux et mortel pour eux/elles d'exercer leur activité<sup>51</sup>. En effet, en 2022, le nombre de meurtres et de disparitions forcées de journalistes et de défenseurs/défenseuses des droits humains a fortement augmenté. Au moins 448 défenseurs/défenseuses des droits humains ont été tué(e)s dans 36 pays du monde, ce qui représente une hausse de 40 % du nombre de ces assassinats<sup>52</sup>.

42. En Afrique, cette tendance n'est pas différente. En 2021, un accroissement sensible du nombre de disparitions forcées a été observé, en particulier en Érythrée, en Éthiopie et en Somalie<sup>53</sup>. Au début de l'année 2023, quatre éminents défenseurs des droits de l'homme ont été tués sur le continent. Le phénomène des disparitions forcées est présent sur le continent depuis l'époque coloniale et persiste encore largement, en particulier en ce qui concerne les défenseurs/défenseuses des droits humains, les journalistes, les opposants politiques et les groupes minoritaires<sup>54</sup>. Les données disponibles de l'Organisation des Nations Unies ne reflètent pas fidèlement l'ampleur du problème, car les chiffres sont nettement inférieurs à la réalité. Cette disparité peut être attribuée à différents facteurs : système judiciaire déficient, manque de sensibilisation et absence de données officielles, entre autres.

43. L'Union africaine a fait des efforts pour s'attaquer à ce problème de longue date des disparitions forcées. En 2022, elle a adopté des principes directeurs sur le sujet, qui constituent le premier instrument régional africain visant à combattre et à prévenir ce fléau<sup>55</sup>. À cet égard, le Comité international

<sup>49</sup> Se référer à l'indicateur 16.10.2, qui vise à mesurer le nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des garanties constitutionnelles, statutaires et/ou politiques pour l'accès du public à l'information. Les données sont disponibles sur le site Web de l'UNESCO à l'adresse suivante : [www.unesco.org/en/right-access-information](http://www.unesco.org/en/right-access-information).

<sup>50</sup> ONUDC, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et PNUD, « Global progress report on Sustainable Development Goal 16 indicators ».

<sup>51</sup> Se référer à l'indicateur 16.10.1, qui vise à mesurer le nombre de cas vérifiés d'assassinat, d'enlèvement, de disparition forcée, de détention arbitraire et de torture de journalistes, de personnel des médias associés, de syndicalistes et de défenseurs/défenseuses des droits humains au cours des 12 derniers mois.

<sup>52</sup> Sarah Rattray et Marion Volkmann-Brandau, « Protecting those who protect human rights », PNUD, 29 juin 2023, disponible à l'adresse : [www.undp.org/blog/protecting-those-who-protect-human-rights](http://www.undp.org/blog/protecting-those-who-protect-human-rights).

<sup>53</sup> Maat for Peace, Development and Human Rights, « Submission regarding the visit of the Working Group on Enforced or Involuntary Disappearances to the African Union's judicial and human rights organs and other bodies », disponible à l'adresse : [www.ohchr.org/sites/default/files/documents/issues/development/session24/subm-preparation-visit-cso-maat-peace-development-human-ri.docx](http://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/issues/development/session24/subm-preparation-visit-cso-maat-peace-development-human-ri.docx).

<sup>54</sup> Amnesty International, « Liberté d'expression », disponible à l'adresse : [www.amnesty.org/en/what-we-do/freedom-of-expression](http://www.amnesty.org/en/what-we-do/freedom-of-expression).

<sup>55</sup> Redress, « La Commission africaine lance le premier instrument régional de lutte contre les disparitions forcées en Afrique », 25 octobre 2022.

de la Croix-Rouge collabore avec l'Afrique pour apporter un soutien aux victimes et à leurs familles. Malgré ces initiatives, il est encore nécessaire de parvenir à un consensus sur les conventions internationales et d'améliorer les cadres juridiques africains et la documentation des affaires.

### **III. Défis et questions émergentes et possibilités d'accélérer la mise en œuvre**

44. La multiplicité des crises dans la région a un impact considérable sur la protection sociale, l'éducation, la santé, la violence et l'exploitation, les groupes de population vulnérables, notamment les filles, les garçons et les femmes, étant les plus touchés.

45. Des tendances de fond telles que l'allongement de l'espérance de vie, la baisse des taux de fécondité, la modification des schémas d'urbanisation et l'évolution des dynamiques socioéconomiques sont susceptibles d'influencer de manière significative le paysage futur de l'homicide, touchant diversement toutes les régions du monde, et plus particulièrement celles, comme l'Afrique, qui connaissent des transitions majeures. En outre, il est difficile de prévoir l'impact de l'accélération de la transformation technologique, de l'exposition aux médias sociaux, de l'automatisation des emplois et des aléas climatiques sur la violence homicide.

46. Selon l'analyse que fait l'ONU DC des effets potentiels des changements climatiques, de l'évolution de la pyramide des âges et des inégalités concernant les taux d'homicide jusqu'en 2100, l'Afrique devrait être la région la plus vulnérable, en raison d'une proportion croissante de jeunes âgés de 15 à 29 ans dans sa population jusqu'en 2035, d'une réduction plus lente des inégalités et de la concentration des chocs et des stress liés au climat, le tout combiné à des capacités d'intervention affaiblies<sup>56</sup>.

### **IV. Recommandations pour la réalisation intégrée et accélérée des objectifs de développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 2063**

47. Les membres de la CEA devraient envisager de prendre des mesures pour promouvoir et renforcer :

a) Des systèmes de surveillance des marchés illicites et de collecte de données relatives aux flux financiers illicites ;

b) Des réglementations, des politiques et des mécanismes de responsabilisation, y compris des mécanismes nationaux indépendants de défense des droits humains, qui protègent les défenseurs/défenseuses et les spécialistes des droits humains qui contribuent à garantir l'accès à l'information, afin de renforcer la protection des libertés fondamentales de tous les citoyens dans le monde entier ;

c) Des préparatifs aux pandémies et autres crises, y compris la crise climatique et les futures crises financières ;

d) Des stratégies de lutte contre les conflits, par exemple en promouvant le Nouvel Agenda pour la paix et en s'efforçant de redynamiser le système multilatéral dans le contexte du Sommet de l'avenir, ou en examinant les moyens de rendre le Conseil de sécurité plus efficace ;

e) La consolidation des relations entre la politique économique et les droits humains, afin d'aider les gouvernements à éviter les politiques

---

<sup>56</sup> ONU DC, « Executive summary ».

d'austérité qui investissent peu dans les droits et qui alimentent les inégalités, tout en renforçant les systèmes de protection sociale ;

f) Les capacités nationales de production de données désagrégées pour mieux répondre aux besoins des groupes défavorisés et rendre les responsables comptables de leurs actes ;

g) Une éducation de qualité, la résolution des conflits et les principes démocratiques, afin de favoriser une culture de la paix, en sensibilisant les individus, les communautés et les institutions à l'importance de l'objectif 16 et à ses liens avec le développement durable, tout en donnant la priorité aux efforts de prévention des conflits en s'attaquant à leurs causes profondes, telles que les inégalités, l'exclusion sociale et les griefs politiques ;

h) Des cadres politiques et institutionnels fondés sur les droits pour un accès universel à l'enregistrement des faits d'état civil, aux statistiques de l'état civil et aux systèmes de gestion de l'identité dans tous les faits de l'état civil, de la naissance à la mort, et des investissements financiers accrus pour soutenir les systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et de gestion de l'identité.

48. La voix et la participation du monde du Sud à la prise de décision économique internationale, à l'établissement de normes et à la gouvernance économique mondiale.

## V. Principaux messages

49. La présente analyse met en évidence les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 16, et les importantes lacunes observées. Pour combler celles-ci, il est nécessaire de renforcer :

a) Le leadership politique et la participation des parties prenantes, qui sont essentiels pour favoriser l'appropriation, garantir l'engagement, galvaniser le soutien, mobiliser les ressources et assurer la responsabilité ;

b) Les institutions de gouvernance et l'état de droit, afin de protéger les droits humains, de garantir l'égalité d'accès à la justice, y compris pour les enfants, et de favoriser la transparence et la responsabilité, ainsi qu'une plus large participation des parties prenantes à la prise de décision et à la gouvernance pour atteindre l'objectif 16, par le biais d'actions multipartites à tous les niveaux de l'État ;

c) Les systèmes de données en rapport avec l'objectif 16, en confiant des mandats juridiques aux organismes publics pour qu'ils collectent, traitent et disposent des données pertinentes à l'appui du suivi des progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif 16 ;

d) Les stratégies gouvernementales et les structures institutionnelles de lutte contre les flux financiers illicites, afin de freiner l'hémorragie des ressources et d'améliorer les perspectives de réalisation de l'objectif 16 et d'autres objectifs ;

e) Les approches fondées sur les droits humains dans l'élaboration des politiques économiques, ainsi que les stratégies de lutte et de prévention des conflits, en tenant compte de leurs effets sur les personnes les plus vulnérables.